



## Info-parents octobre 2023

### SECTION : ÉCOLE

Bonjour chers parents,

L'automne s'installe tranquillement et à l'école, les routines sont bien établies.

Afin de limiter le nombre de courriels envoyés aux parents, nous tenterons de faire un envoi par mois. Veuillez noter qu'il est possible que nous vous envoyions d'autres courriels (rappels, demandes d'information de dernière minute, annulation d'activité, etc.) si cela s'avérait nécessaire. Bonne lecture!

Myriam Chabot  
Directrice

#### **Dates à retenir :**

**29 septembre :** Déclaration de la clientèle

**2 octobre :** Journée pédagogique

**10 octobre :** Congé pour tous (Action de grâce)

**20 octobre :** Journée pédagogique

**25 octobre :** Conseil d'établissement 18h45

#### **Aidants scolaires**

Que ce soit vous ou un membre de la communauté, l'école a besoin de vous! Toutes les petites heures offertes peuvent aider au bon fonctionnement de l'école. Que ce soit pour la bibliothèque, pour collaborer à des projets spéciaux tels que cuisiner des Smoothies, jouer à des jeux de société, une journée plein air à l'école ou pour accompagner à des sorties, vous êtes invités à vous inscrire sur le site suivant : [www.aidantsscolaires.com/se-joindre-a-nous/](http://www.aidantsscolaires.com/se-joindre-a-nous/)

Après l'inscription, un membre de l'administration des Aidants scolaires communiquera directement avec la personne. Nous vous remercions de tout cœur pour votre collaboration, pour le bien de votre enfant et celui de tous les autres amis de sa classe qui en ont besoin.

Sachez que votre présence dans notre milieu est très précieuse!

### **Conseil d'établissement**

La deuxième séance du conseil d'établissement aura lieu le 25 octobre à 18h45 au local de l'Accueil de l'école Notre-Dame. Les parents qui désirent y assister peuvent se présenter sur place en annonçant leur présence par courriel à [notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:notre-dame@cssdn.gouv.qc.ca)

### **Facturation du matériel didactique**

Dans les derniers jours, vous avez reçu la facturation du matériel didactique de votre enfant. Merci de suivre les directives suivantes pour le paiement. Si votre situation est plus complexe, il faut contacter le secrétariat de l'école pour établir une entente particulière.

<b>Modes de paiement à privilégier</b>	<b>Paiement total de la facture Ou 1<sup>er</sup> versement de la moitié de la facture</b>	<b>2<sup>e</sup> versement de la dernière moitié de la facture</b>
1. Paiement par Internet	Date limite : 17 novembre 2023	Date limite : 26 janvier 2024
2. Paiement par chèque	Date limite : 17 novembre 2023	Chèque postdaté au 26 janvier 2024 <u>envoyé avec le 1<sup>er</sup> paiement</u>
3. Argent comptant dans une enveloppe adressée au secrétariat Notre-Dame	Date limite : 17 novembre 2023	Le paiement en argent doit se faire en un seul paiement au plus tard le 17 novembre 2023

## **Projet pilote « Aide à la classe »**

Pour une deuxième année, l'école Notre-Dame participe au projet pilote « Aide à la classe » financé par le ministère de l'Éducation.

En bonifiant la tâche de plusieurs éducateurs présents à l'école, nous pouvons offrir à chaque classe 3h par semaine d'une aide supplémentaire pour des tâches non pédagogiques. Voici quelques exemples :

- Aider au respect des consignes
- Aider les élèves à s'installer dans la classe et à se préparer pour se mettre au travail
- Aider au développement de l'autonomie des élèves
- Aider à assurer un climat et un environnement propices aux apprentissages
- Répondre à des questions simples dans le respect des consignes données à l'élève par l'enseignant

## **Marcheurs matin et midi**

À l'École Notre-Dame, les élèves peuvent arriver sur la cour à partir de 7h40 le matin et de 12h35 le midi. **Afin d'assurer leur sécurité**, nous vous demandons de rappeler à vos enfants de **se rendre sur la cour d'école à la vue des surveillants**. Le mandat de la brigadière n'est pas d'assurer la sécurité des enfants qui arrivent trop tôt et qui attendent près de la porte.

Au son de la cloche, un adulte fera entrer les enfants de façon sécuritaire. Merci de votre précieuse collaboration!

## **Arrivée tardive**

À l'école Notre-Dame, lorsque nous constatons que votre enfant arrive **régulièrement avec plus de 5 minutes de retard**, un courriel vous sera acheminé pour vous rappeler l'horaire de surveillance et l'importance d'arriver avant le début des cours.

**Si le problème persiste, malgré un appel** pour déterminer une solution gagnante, **votre enfant devra attendre au secrétariat jusqu'au début de la prochaine période pour intégrer la classe**. Nous voulons protéger le climat de classe et offrir un enseignement de qualité à l'ensemble du groupe.

## **Tenue vestimentaire adaptée et identifiée**

Nous vous invitons à fournir à votre enfant des vêtements appropriés à la température fraîche du matin et celle plus chaude de l'après-midi. Il est plus facile d'enlever certains vêtements, par exemple une veste, parce qu'il fait chaud. Il est aussi important d'identifier chacun des vêtements de votre enfant. Il arrive régulièrement que le personnel retrouve des vêtements non réclamés. À l'école, nous leur rappelons de ranger adéquatement les effets personnels afin d'éviter les pertes ou les rachats durant la saison.

## **Inscription au secondaire**

Pour les programmes suivants : Langues et multimédia, PEI et Robotique, vous avez jusqu'au 6 octobre pour compléter la demande d'admission en ligne ou papier. Pour plus de détails, voici le site à consulter : [Inscriptions - École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/education/secondaire/inscriptions)

## **Découvrez les corridors scolaires de votre école**

Après l'implantation de 13 corridors scolaires en 2022, la Ville de Lévis est fière d'annoncer que l'ensemble des corridors scolaires sont maintenant en place sur le territoire de Lévis pour la rentrée de 2023. Nous vous faisons donc parvenir un **document** en pièce jointe qui comprend :

- L'explication de la signalisation
- Des conseils pour les élèves, les parents et également les automobilistes aux abords des écoles,
- Une carte qui identifie les corridors scolaires de votre école.

Rappelons qu'afin d'assurer une meilleure protection des enfants autour des écoles sur son territoire, la Ville de Lévis met en place un programme de sécurisation des corridors scolaires. Ces derniers consistent en des rues désignées où plusieurs élèves convergent vers une école primaire afin d'offrir un environnement sécuritaire, tout en favorisant le transport actif. Ce programme vise à renforcer les initiatives existantes du milieu scolaire permettant de sécuriser les déplacements des élèves vers leurs lieux d'études (pédibus ou vélobus par exemple).

Merci de votre collaboration

**Pour en savoir plus :** [Ville de Lévis – Sécurité aux abords des écoles](#)

## **Campagne de sécurité dans les autobus**

La campagne de sécurité dans les autobus aura lieu du 3 octobre au 3 novembre.

Le service de transport transmet en pièces jointes suivantes

- Documentation sécurité à la CSSDN
- Autobus-scolaire-ecoliers-securite

## **Assurance**

Merci de bien lire le document en pièce jointe : Avis importants aux parents et aux élèves (assurances) 23-24.

## **SECTION : SERVICE DE GARDE**

### **CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION**

Tout changement de fréquentation de votre enfant doit être signalé par écrit à la technicienne du service de garde. Advenant un tel cas, les frais de garde vous sont chargés selon les tarifs de l'ancienne réservation jusqu'à la fin de la semaine en cours.

### **CRÉDIT POUR ABSENCE DE L'ÉLÈVE PENDANT LES JOURS DE CLASSE**

- Les frais de garde sont payables en conformité à la réservation de base. Un crédit sera appliqué seulement à partir de la 3<sup>e</sup> journée d'absence consécutive (même dans les cas d'une absence due à la COVID) à l'école et au service de garde, et ce, **à la demande écrite** du parent;
- Il n'est pas possible d'effectuer une modification de fréquentation pour un voyage, une sortie scolaire ou une activité parascolaire. La facturation habituelle s'applique durant ces périodes.

### **DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE AU MINISTÈRE**

#### **Semaine de référence du 25 au 29 septembre 2023**

Comme chaque année, l'école doit déclarer les élèves fréquentant le service de garde au ministère de l'Éducation. Cette opération vise à assurer un financement du service de garde pour toute l'année scolaire. Pour ce faire, un relevé de la clientèle **inscrite et présente**, en conformité à la réservation de base effectuée par le parent lors de l'inscription, sera effectué dans la semaine du 26 au 30 septembre.

Lors de cette semaine importante, la présence de votre enfant est requise selon les termes pour corroborer son statut d'inscription 2023-2024 selon les termes édictés par le ministère :

Statut régulier :

La fréquentation régulière est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à **deux** périodes et plus par jour parmi les périodes habituelles (matin, midi, fin de journée).

Statut sporadique :

La fréquentation sporadique est reconnue lorsqu'un élève est inscrit à **une** seule période par jour parmi les périodes habituelles (matin, midi, fin de journée).

Le ministère versera un financement aux élèves inscrits au statut de régulier ainsi qu'aux élèves HDAA (réguliers ou sporadiques) présents lors de ce relevé de clientèle.

Si votre enfant est absent lors de la semaine de référence, le ministère demande alors de valider les présences durant les semaines avant **et** après celle du 25 au 29 septembre. Le parent doit remplir et signer un formulaire d'attestation de fréquentation. La technicienne communiquera avec vous, le cas échéant.

Pour éviter ces démarches, nous sollicitons votre collaboration, afin de vous assurer que votre enfant sera présent lors de cette importante semaine, en conformité à la réservation de base que vous avez effectuée lors de l'inscription au service de garde.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

## **FACTURATION DES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE**

Normalement, au service de garde de Notre-Dame, nous facturons à la mi-mois, pour le mois en cours. Cependant, dû à des ajustements du gouvernement, il est impossible d'envoyer la facturation du mois de septembre. Dès que cela sera possible, vous allez recevoir un message à cet effet.

Vous recevrez 2 états de compte en même temps dans les prochaines semaines: celui de septembre et celui d'octobre. Vous devrez payer la facture du mois de septembre **dès la réception de l'état de compte** et celui du mois d'octobre **le 1er novembre.** Nous nous excusons de ces délais hors de notre contrôle.

La facturation des journées pédagogiques du mois d'octobre (2 octobre et 20 octobre) se fera à la fin octobre.

Merci de votre précieuse collaboration.

*Julie Duquette, technicienne au service de garde*

418-838-8548 (poste 62640)

[service-garde.notre-dame-levis@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:service-garde.notre-dame-levis@cssdn.gouv.qc.ca)